

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de l'Environnement et des Energies
Renouvelables

Direction des Ressources Humaines, de la
Formation et de la Documentation

Sous Direction de la documentation

وزارة البيئة والطاقات المتجددة

مديرية الموارد البشرية والتكوين والوثائق

المديرية الفرعية للوثائق

Veille Juridique



1^{er} semestre 2018

AVANT- PROPOS

Le suivi de l'évolution des législations revêt une importante stratégie, à ce titre la Sous Direction de la Documentation élabore une veille juridique du 1^{er} semestre 2018 des principaux textes législatifs publiés au Journal Officiel de la République Algérienne Démocratique et Populaire, couvrant le secteur de l'Environnement et des Energies Renouvelables.

Table des matières

AVANT – PROPOS

ADMINISTRATION MEER

- Arrêté du 3 Joumada Ethania 1439 correspondant au 19 février 2018 portant création de la commission sectorielle des marchés publics du ministère de l'environnement et des énergies renouvelables..... **(JO 24/2018)** **10**
- Arrêté du 3 Joumada Ethania 1439 correspondant au 19 février 2018 portant désignation des membres de la commission sectorielle des marchés publics du ministère de l'environnement et des énergies renouvelables.....**(JO 24/2018)** **10**
- Arrêté interministériel du 4 Rajab 1439 correspondant au 22 mars 2018 fixant les effectifs par emploi, leur classification et la durée du contrat des agents exerçant des activités d'entretien, de maintenance ou de service au titre de l'administration centrale du ministère de l'environnement et des énergies renouvelables.....**(JO 24/2018)** **10**
- Arrêté du 24 Chaâbane 1439 correspondant au 10 mai 2018 portant création des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des corps des fonctionnaires du ministère de l'environnement et des énergies renouvelables.....**(JO 30/2018)** **10**
- Arrêté du 24 Chaâbane 1439 correspondant au 10 mai 2018 portant composition des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des corps des fonctionnaires du ministère de l'environnement et des énergies renouvelables.....**(JO 30/2018)** **10**
- Arrêté du 24 Chaâbane 1439 correspondant au 10 mai 2018 fixant la composition de la commission de recours compétente à l'égard des corps des fonctionnaires du ministère de l'environnement et des énergies renouvelables.....**(JO 30/2018)** **10**
- Arrêté interministériel du 24 Rajab 1439 correspondant au 11 avril 2018 fixant les modalités de suivi et d'évaluation du compte d'affectation spécial n° 302-065 intitulé « Fonds national de l'environnement et du littoral » **(JO 31/2018)** **11**

NOMINATIONS

- Décret présidentiel du 20 Ramadhan 1439 correspondant au 5 juin 2018 portant nomination du secrétaire général du ministère de l'environnement et des énergies renouvelables**(JO35/2018)** **11**

REPRESENTATION DU MINISTERE AU SEIN DES CONSEILS

- Arrêté du 14 Rabie El Aouel 1439 correspondant au 3 décembre 2017 fixant la composition ainsi que les modalités de fonctionnement de la commission technique intersectorielle relative a la concession d'utilisation des ressources en eau pour l'établissement d'installations au niveau des retenues d'eau superficielle et des lacs en vue d'y développer des activités de sports et loisirs nautiques.....(JO5/2018) **11**
- Arrêté du 3 Joumada El Oula 1439 correspondant au 21 janvier 2018 portant composition de la commission technique intersectorielle d'examen et d'adoption des plans d'aménagement anti-érosifs.....(JO21/2018) **11**
- Arrêté du 23 Rabie Ethani 1439 correspondant au 11 janvier 2018 portant désignation des membres du conseil d'administration du laboratoire national d'essais.....(JO22/2018) **11**
- Arrêté du 26 Joumada El Oula 1439 correspondant au 13 février 2018 portant désignation des membres du conseil d'administration de l'agence nationale de développement du tourisme.....(JO22/2018) **12**
- Arrêté du 2 Rajab 1439 correspondant au 20 mars 2018 portant désignation des membres du conseil d'administration de l'agence nationale à l'aménagement et à l'attractivité des territoires «ANAAT»(JO25/2018) **12**
- Arrêté du Aouel Chaâbane 1439 correspondant au 17 avril 2018 portant nomination des membres du conseil d'orientation du parc national de Gouraya (wilaya de Béjaïa).(JO28/2018) **12**
- Arrêté du 19 Joumada Ethania 1439 correspondant au 7 mars 2018 portant nomination des membres de la commission des produits phytosanitaires à usage agricole.(JO33/2018) **12**
- Arrêté du 7 Chaâbane 1439 correspondant au 23 avril 2018 portant désignation des membres du comité technique du thermalisme.(JO36/2018) **12**

ETABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

- Arrêté du 24 Joumada Ethania 1439 correspondant au 12 mars 2018 modifiant l'arrêté du 28 Joumada Ethania 1438 correspondant au 27 mars 2017 portant désignation des membres du conseil d'administration de l'observatoire national de l'environnement et du développement durable.....(JO26/2018) **12**
- Arrêté du 24 Joumada Ethania 1439 correspondant au 12 mars 2018 modifiant l'arrêté du 3 Chaâbane 1438 correspondant au 30 avril 2017 portant nomination des membres du conseil d'administration du centre national des technologies de production plus propre.....(JO26/2018) **12**

- Arrêté du 24 Joumada Ethania 1439 correspondant au 12 mars 2018 modifiant l'arrêté du 28 Joumada Ethania 1438 correspondant au 27 mars 2017 portant désignation des membres du conseil d'administration du conservatoire national des formations à l'environnement.....**(JO26/2018)** **13**

- Arrêté du 24 Joumada Ethania 1439 correspondant au 12 mars 2018 modifiant l'arrêté du 3 Chaâbane 1438 correspondant au 30 avril 2017 portant nomination des membres du conseil d'administration de l'agence nationale des déchets.**(JO26/2018)** **13**

- Arrêté du 18 Joumada Ethania 1439 correspondant au 6 mars 2018 portant désignation des membres du conseil scientifique du centre national de développement des ressources biologiques.....**(JO28/2018)** **13**

VILLE

- Arrêté du 9 Chaâbane 1439 correspondant au 25 avril 2018 portant désignation des membres du jury du prix national de la ville verte**JO35/2018)** **13**

- Décret exécutif n° 18-164 du 29 Ramadhan 1439 correspondant au 14 juin 2018 portant création, organisation et fonctionnement de l'école nationale des ingénieurs de la ville.....**JO37/2018)** **13**

- Arrêté du 22 Rajab 1439 correspondant au 9 avril 2018 fixant le cahier-type des servitudes applicables aux investissements situés dans le périmètre de la ville nouvelle de Hassi Messaoud**JO 24/2018)** **14**

FINANCES

- Décret exécutif n° 18-40 du 4 Joumada El Oula 1439 correspondant au 22 janvier 2018 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2018, à la ministre de l'environnement et des énergies renouvelables.....**JO7/2018)** **14**

- Loi n° 18-03 du 7 Chaâbane 1439 correspondant au 23 avril 2018 portant règlement budgétaire pour l'exercice 2015.....**JO24/2018)** **14**

CONVENTIONS- ACCORDS

- Décret présidentiel n° 18-47 du 6 Joumada El Oula 1439 correspondant au 24 janvier 2018 portant ratification du mémorandum d'entente entre le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire et le Gouvernement de la République du Niger sur la coopération dans le domaine de la poste et des technologies de l'information et de la communication, signé à Niamey, le 16 mars 2017.....**JO 5/2018)** **15**

- Décret présidentiel n° 18-48 du 6 Joumada El Oula 1439 correspondant au 24 janvier 2018 portant ratification du mémorandum d'entente de coopération entre le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire et le Gouvernement de la République portugaise dans les domaines de la jeunesse et des sports, signé à Alger, le 4 novembre 2013.....**JO 6/2018)** **15**

- Décret présidentiel n° 18-53 du 18 Joumada El Oula 1439 correspondant au 5 février 2018 portant ratification de l'accord de coopération dans le domaine des transports maritimes entre le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire et le Gouvernement de la République italienne, signé à Alger, le 14 novembre 2012.....**JO 8/2018)** **15**

- Décret présidentiel n° 18-59 du 18 Joumada El Oula 1439 correspondant au 5 février 2018 portant ratification de l'accord de coopération entre le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire et le Gouvernement de la République du Mali dans le domaine de la santé, signé à Bamako, le 3 novembre 2016.....**JO 10/2018)** **16**

- Décret présidentiel n° 18-71 du 9 Joumada Ethania 1439 correspondant au 25 février 2018 portant ratification de l'accord de coopération entre le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire et le Gouvernement de la République du Mali dans les domaines de la protection des végétaux et de la quarantaine végétale, signé à Bamako, le 3 novembre 2016.....**JO 12/2018)** **16**

FORESTS RECREATIVES

- Arrêté du 3 Safar 1439 correspondant au 23 octobre 2017 déterminant la forêt récréative Bouafrone, section de la forêt Tamentout, dépendant du domaine forestier national dans la commune de Djimla, wilaya de Jijel.....**JO 1/2018)** **16**

- Arrêté du 3 Safar 1439 correspondant au 23 octobre 2017 déterminant la forêt récréative Zemala Aiss, section de la forêt Béni Khettab, dépendant du domaine forestier national dans les communes de Sidi Maarouf et Ouled Rabah, wilaya de Jijel.....**JO 1/2018)** **16**

- Arrêté du 3 Safar 1439 correspondant au 23 octobre 2017 déterminant la forêt récréative Tahanout, section de la forêt Béni F'tah, dépendant du domaine forestier national dans la commune de Bouraoui Belhadef, wilaya de Jijel.....**JO 1/2018)** **16**

- Arrêté du 3 Safar 1439 correspondant au 23 octobre 2017 déterminant la forêt récréative Lemchaki, section de la forêt Oued Djen Djen, dépendant du domaine forestier national dans la commune de Selma Benziada, wilaya de Jijel.....**JO 1/2018)** **17**

- Arrêté du 3 Safar 1439 correspondant au 23 octobre 2017 déterminant la forêt récréative Kissir, section de la forêt Djidjeli, dépendant du domaine forestier national dans la commune de Jijel, wilaya de Jijel.....**JO 1/2018)** **17**

- Arrêté du 3 Safar 1439 correspondant au 23 octobre 2017 déterminant la forêt récréative Tassouda, section de la forêt Rekkada Metlatine, dépendant du domaine forestier national dans la commune de Texenna, wilaya de Jijel.....**JO 1/2018)** **17**

- Arrêté du 3 Safar 1439 correspondant au 23 octobre 2017 déterminant la forêt récréative Boussioud, section de la forêt Ouled Debab, dépendant du domaine forestier national dans la commune d'El Milia, wilaya de Jijel.....**JO 1/2018)** **17**

- Arrêté du 4 Joumada Ethania 1439 correspondant au 20 février 2018 déterminant la forêt récréative Tikboucht, section de la forêt Bouira, dépendant du domaine forestier national dans la commune de Haizer, wilaya de Bouira.....**JO 23/2018)** **17**

- Arrêté du 4 Joumada Ethania 1439 correspondant au 20 février 2018 déterminant la forêt récréative Draa M'Safer, section de la forêt Oued Oukhriss, dépendant du domaine forestier national dans la commune de Bordj Oukhriss, wilaya de Bouira.....**JO 23/2018)** **17**

- Arrêté du 4 Joumada Ethania 1439 correspondant au 20 février 2018 déterminant la forêt récréative Sidi Nafaa, section de la forêt Zegla, dépendant du domaine forestier national dans la commune de Merine, wilaya de Sidi Bel Abbès.....**JO 23/2018)** **17**

- Arrêté du 4 Joumada Ethania 1439 correspondant au 20 février 2018 déterminant la forêt récréative Dhaya, section de la forêt Toumiet Sud, dépendant du domaine forestier national dans la commune de Dhaya, wilaya de Sidi Bel Abbès.....**JO 23/2018)** **17**
- Arrêté du 4 Joumada Ethania 1439 correspondant au 20 février 2018 déterminant la forêt récréative Moulay Slissen, section de la forêt Slissen, dépendant du domaine forestier national dans la commune de Moulay Slissen, wilaya de Sidi Bel Abbès.....**JO 23/2018)** **17**
- Arrêté du 4 Joumada Ethania 1439 correspondant au 20 février 2018 déterminant la forêt récréative Bouhriz, section de la forêt Tenira, dépendant du domaine forestier national dans la commune de Amarnas, wilaya de Sidi Bel Abbès.... **JO 23/2018)** **17**
- Arrêté du 4 Joumada Ethania 1439 correspondant au 20 février 2018 déterminant la forêt récréative Djebel Refas, section de la forêt Telagh, dépendant du domaine forestier national dans la commune de Telagh, wilaya de Sidi Bel Abbès.....**JO 23/2018)** **17**

EDUCATION - SENSIBILISATION

- Décret exécutif n° 18-03 du 27 Rabie Ethani 1439 correspondant au 15 janvier 2018 fixant les dispositions applicables aux cantines scolaires**JO 2/2018)** **18**

SENTE MENTALE

- Décret exécutif n° 18-44 du 5 Joumada El Oula 1439 correspondant au 23 janvier 2018 portant création, missions, organisation et fonctionnement du comite national multisectoriel de la promotion de la sante mentale.....**JO 5/2018)** **18**

COLLECTIVITES TERRITORIALES

- Arrêté interministériel du 2 Rabie Ethani 1439 correspondant au 21 décembre 2017 fixant le nombre de postes supérieurs à caractère fonctionnel au titre de l'administration des collectivités territoriales.....**JO 8/2018)** **18**

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- Arrêté du 23 Rabie El Aouel 1439 correspondant au 12 décembre 2017 portant adoption du plan d'aménagement du territoire de la wilaya de Bordj Bou Arréridj**JO 12/2018)** **19**

PECHE - ACQUACULTURE

- Arrêté du 9 Joumada Ethania 1439 correspondant au 25 février 2018 fixant la période de fermeture de la pêche de l'espadon dans les eaux sous juridiction nationale**JO 17/2018)** **19**
- Décret exécutif n° 18-104 du 11 Rajab 1439 correspondant au 29 mars 2018 portant création, gestion et modalités d'utilisation des sites d'échouage pour la pêche artisanale**JO 20/2018)** **19**

AFFAIRES ETRANGERES

- Décret présidentiel n° 18-96 du 2 Rajab 1439 correspondant au 20 mars 2018 instituant une zone économique exclusive au large des cotes algériennes**JO 18/2018)** **20**

PRESIDENCE

- Arrêté interministériel du 5 Rabie Ethani 1439 correspondant au 24 décembre 2017 modifiant l'arrêté interministériel du 2 Dhou El Kaâda 1431 correspondant au 10 octobre 2010 portant placement en position d'activité auprès de la Présidence de la République de certains corps spécifiques relevant de l'administration chargée de l'environnement et de l'aménagement du territoire.....**JO 19/2018)** **20**

ENERGIE

- Décret exécutif n° 18-118 du 5 Chaâbane 1439 correspondant au 21 avril 2018 portant déclaration d'utilité publique l'opération relative à la réalisation des postes de transport d'électricité hautes et très hautes tensions.....**JO 24/2018)** **20**

POSTE ET COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

- Loi n°18-04 du 24 Chaâbane 1439 correspondant au 10 mai 2018 fixant les règles générales relatives à la poste et aux communications électroniques**JO 27/2018)** **21**

TRANSPORT

- Arrêté du 25 Rajab 1439 correspondant au 12 avril 2018 fixant les modalités et les conditions de délivrance du diplôme de matelot électrotechnicien**JO 27/2018)** **21**

RESSOURCES EN EAU

- Décret exécutif n° 18-154 du 19 Ramadhan 1439 correspondant au 4 juin 2018 fixant les conditions et les modalités d'élaboration, d'approbation et de mise en œuvre des plans de restauration et de protection de la qualité des eaux des retenues d'eau superficielle ainsi que des lacs et des étangs menacés d'eutrophisation.....**JO 33/2018)** **22**

ADMINISTRATION MEER

- **Arrêté du 3 Joumada Ethania 1439 correspondant au 19 février 2018 portant création de la commission sectorielle des marchés publics du ministère de l'environnement et des énergies renouvelables.**
- **Arrêté du 3 Joumada Ethania 1439 correspondant au 19 février 2018 portant désignation des membres de la commission sectorielle des marchés publics du ministère de l'environnement et des énergies renouvelables.**

JORA n°24 du 25/04/2018

Il est créé une commission sectorielle des marchés publics du ministère de l'environnement et des énergies renouvelables, ainsi que la désignation des membres de cette commission.

- **Arrêté interministériel du 4 Rajab 1439 correspondant au 22 mars 2018 fixant les effectifs par emploi, leur classification et la durée du contrat des agents exerçant des activités d'entretien, de maintenance ou de service au titre de l'administration centrale du ministère de l'environnement et des énergies renouvelables.**

JORA n°26 du 06/05/2018

Le présent arrêté a pour objet de fixer les effectifs par emploi correspondant aux activités d'entretien, de maintenance ou de service, leur classification ainsi que la durée du contrat des agents exerçant au titre de l'administration centrale du ministère de l'environnement et des énergies renouvelables.

- **Arrêté du 24 Chaâbane 1439 correspondant au 10 mai 2018 portant création des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des corps des fonctionnaires du ministère de l'environnement et des énergies renouvelables.**
- **Arrêté du 24 Chaâbane 1439 correspondant au 10 mai 2018 portant composition des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des corps des fonctionnaires du ministère de l'environnement et des énergies renouvelables.**
- **Arrêté du 24 Chaâbane 1439 correspondant au 10 mai 2018 fixant la composition de la commission de recours compétente à l'égard des corps des fonctionnaires du ministère de l'environnement et des énergies renouvelables.**

JORA n°31 du 30/05/2018

Les présents arrêtés ont pour objet:

- 1- la création des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des corps des fonctionnaires du ministère de l'environnement et des énergies renouvelables.
- 2- la composition des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des corps des fonctionnaires du ministère de l'environnement et des énergies renouvelables.
- 3- la composition de la commission de recours compétente à l'égard des corps des fonctionnaires du ministère de l'environnement et des énergies renouvelables.

- **Arrêté interministériel du 24 Rajab 1439 correspondant au 11 avril 2018 fixant les modalités de suivi et d'évaluation du compte d'affectation spécial n° 302-065 intitulé « Fonds national de l'environnement et du littoral ».**

JORA n°31 du 30/05/2018

Le présent arrêté a pour objet de fixer les modalités de suivi et d'évaluation du compte d'affectation spécial n° 302-065 intitulé «Fonds national de l'environnement et du littoral », en application de l'article 9 du décret exécutif n°17-170 du 25 Chaâbane 1438 correspondant au 22 mai 2017 fixant les modalités de fonctionnement du compte d'affectation spéciale n° 302-065 intitulé « Fonds national de l'environnement et du littoral».

NOMINATIONS

- **Décret présidentiel du 20 Ramadhan 1439 correspondant au 5 juin 2018 portant nomination du secrétaire général du ministère de l'environnement et des énergies renouvelables.**

JORA n°35 du 13/06/2018

Kamel Eddine Belatreche, est nommé secrétaire général du ministère de l'environnement et des énergies renouvelables.

REPRESENTATION DU MINISTERE AU SEIN DES CONSEILS

- **Arrêté du 14 Rabie El Aouel 1439 correspondant au 3 décembre 2017 fixant la composition ainsi que les modalités de fonctionnement de la commission technique intersectorielle relative a la concession d'utilisation des ressources en eau pour l'établissement d'installations au niveau des retenues d'eau superficielle et des lacs en vue d'y développer des activités de sports et loisirs nautiques.**

JORA n°5 du 30/01/2018

➤ HADJ AISSA Raouf, représentant du ministre chargé de l'environnement.

- **Arrêté du 3 Joumada El Oula 1439 correspondant au 21 janvier 2018 portant composition de la commission technique intersectorielle d'examen et d'adoption des plans d'aménagement anti-érosifs.**

JORA n°21 du 11/04/2018

➤ Hafida Lamech, représentante du ministre chargé de l'environnement.

- **Arrêté du 23 Rabie Ethani 1439 correspondant au 11 janvier 2018 portant désignation des membres du conseil d'administration du laboratoire national d'essais.**

JORA n°22 du 18/04/2018

➤ Lynda Rizou, représentante du ministre chargé de l'environnement.

- **Arrêté du 26 Joumada El Oula 1439 correspondant au 13 février 2018 portant désignation des membres du conseil d'administration de l'agence nationale de développement du tourisme.**

JORA n°22 du 18/04/2018

➤ Naïma Ghanem, représentante du ministre chargé de l'environnement.

- **Arrêté du 2 Rajab 1439 correspondant au 20 mars 2018 portant désignation des membres du conseil d'administration de l'agence nationale à l'aménagement et à l'attractivité des territoires «ANAAT».**

JORA n°25 du 02/05/2018

➤ Fouad Belkhoudja, représentant du ministre chargé de l'environnement.

- **Arrêté du Aouel Chaâbane 1439 correspondant au 17 avril 2018 portant nomination des membres du conseil d'orientation du parc national de Gouraya (wilaya de Béjaïa).**

JORA n°28 du 16/05/2018

➤ Delmy Halim Habed, représentant du ministre chargé de l'environnement.

- **Arrêté du 19 Joumada Ethania 1439 correspondant au 7 mars 2018 portant nomination des membres de la commission des produits phytosanitaires à usage agricole.**

JORA n°33 du 06/06/2018

➤ Hafida Lameche, représentante du ministre chargé de l'environnement.

- **Arrêté du 7 Chaâbane 1439 correspondant au 23 avril 2018 portant désignation des membres du comité technique du thermalisme.**

JORA n°36 du 17/06/2018

➤ Fazia Ameziani, représentante du ministre chargé de l'environnement.

ETABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

- **Arrêté du 24 Joumada Ethania 1439 correspondant au 12 mars 2018 modifiant l'arrêté du 28 Joumada Ethania 1438 correspondant au 27 mars 2017 portant désignation des membres du conseil d'administration de l'observatoire national de l'environnement et du développement durable.**
- **Arrêté du 24 Joumada Ethania 1439 correspondant au 12 mars 2018 modifiant l'arrêté du 3 Chaâbane 1438 correspondant au 30 avril 2017 portant nomination des membres du conseil d'administration du centre national des technologies de production plus propre.**

- **Arrêté du 24 Joumada Ethania 1439 correspondant au 12 mars 2018 modifiant l'arrêté du 28 Joumada Ethania 1438 correspondant au 27 mars 2017 portant désignation des membres du conseil d'administration du conservatoire national des formations à l'environnement.**
- **Arrêté du 24 Joumada Ethania 1439 correspondant au 12 mars 2018 modifiant l'arrêté du 3 Chaâbane 1438 correspondant au 30 avril 2017 portant nomination des membres du conseil d'administration de l'agence nationale des déchets.**

JORA n°26 du 06/05/2018

➤ Kamel Eddine Belatreche, représentant du ministre chargé de l'environnement, président.

- **Arrêté du 18 Joumada Ethania 1439 correspondant au 6 mars 2018 portant désignation des membres du conseil scientifique du centre national de développement des ressources biologiques.**

JORA n°28 du 16/05/2018

Le présent arrêté a pour objet de désigner les membres du conseil scientifique du centre national de développement des ressources biologiques.

VILLE

- **Arrêté du 9 Chaâbane 1439 correspondant au 25 avril 2018 portant désignation des membres du jury du prix national de la ville verte.**

JORA n°35 du 13/06/2018

Le présent arrêté a pour objet de désigner les membres du jury du prix national de la ville verte.

- **Décret exécutif n° 18-164 du 29 Ramadhan 1439 correspondant au 14 juin 2018 portant création, organisation et fonctionnement de l'école nationale des ingénieurs de la ville.**

JORA n°37 du 20/06/2018

Il est créé une école nationale des ingénieurs de la ville « **E N I V** » dont le siège à Tlemcen.

L'école assure la formation, le perfectionnement et le recyclage des personnels relevant du secteur du ministère chargé des collectivités locales dans les domaines liés à la **gestion urbaine et environnementale**.

Parmi les membres du conseil d'administration, le représentant du ministre chargé de l'environnement

Parmi les membres du **conseil scientifique et pédagogique**, un doyen d'une faculté ou directeur d'institut spécialisé dans la **gestion technique et urbaine et l'environnement** relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

- **Arrêté du 22 Rajab 1439 correspondant au 9 avril 2018 fixant le cahier-type des servitudes applicables aux investissements situés dans le périmètre de la ville nouvelle de Hassi Messaoud.**

JORA n°24 du 25/04/2018

DROITS ET OBLIGATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT ET DE L'INVESTISSEUR

Parmi les travaux à la charge de l'établissement :

- l'établissement doit tenir compte, lors des affectations de terrains au profit des investisseurs, **des caractéristiques naturelles, environnementales**, de manière à ne pas augmenter les risques déjà existants en chaque lieu.
- exécuter les travaux d'assainissement **des eaux usées** et de drainage des eaux pluviales, conformément au plan d'aménagement ;
- réaliser les réseaux d'irrigations **des espaces verts publics** ;
- réaliser un **centre d'enfouissement technique (CET) doté d'un centre de tri pour les déchets ménagers** ;

Parmi les travaux à la charge de l'investisseur :

- l'investisseur doit obligatoirement s'inscrire dans une optique de développement durable, économisant la consommation des différentes énergies, en introduisant les énergies renouvelables, en évitant toutes les pratiques et activités polluantes et nuisibles à l'Homme et à l'environnement ainsi qu'à la faune et flore, et en comptant essentiellement sur le recyclage et la réutilisation.
- l'élimination des risques importants de nuisance et de pollution.

Art. 10. — Occupation/utilisation des sols soumis aux conditions spéciales

Sont soumises aux autorisations spéciales, conformément aux dispositions du code de la santé publique et à la loi relative à la protection et à la promotion de la santé et aux dispositions du décret exécutif n° 06-198 du 4 Joumada El Oula 1427 correspondant au 31 mai 2006 définissant la réglementation applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement :

- les constructions d'établissements classés dangereux ;
- les installations soumises à l'autorisation préalable et leur extension.

FINANCES

- **Décret exécutif n° 18-40 du 4 Joumada El Oula 1439 correspondant au 22 janvier 2018 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2018, à la ministre de l'environnement et des énergies renouvelables.**

JORA n°7 du 04/02/2018

Les crédits d'un montant de deux milliards cent trente-six millions deux cent quatre mille dinars (2.136.204.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2018, à la ministre de l'environnement et des énergies renouvelables sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

- **Loi n° 18-03 du 7 Chaâbane 1439 correspondant au 23 avril 2018 portant règlement budgétaire pour l'exercice 2015.**

JORA n°24 du 25/04/2018

Répartition par département ministériel des crédits ouverts et des consommations enregistrées au titre du budget de fonctionnement pour l'exercice 2015

Etat « B »

En DA

Ressources en eau et environnement	Crédits 2015			Ecart en valeurs	Taux de consommation
	L.F.C 2015	révisés	Consommés		
	21.364.492.000	23.459.556.000	21.126.450.745,44	2.333.105.254,56	90,05

CONVENTIONS- ACCORDS

- **Décret présidentiel n° 18-47 du 6 Joumada El Oula 1439 correspondant au 24 janvier 2018 portant ratification du mémorandum d'entente entre le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire et le Gouvernement de la République du Niger sur la coopération dans le domaine de la poste et des technologies de l'information et de la communication, signé à Niamey, le 16 mars 2017.**

JORA n°05 du 30/01/2018

Reconnaissant le rôle significatif des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans l'amélioration de la compétitivité des entreprises, dans l'innovation **et dans la protection de l'environnement.**

- **Décret présidentiel n° 18-48 du 6 Joumada El Oula 1439 correspondant au 24 janvier 2018 portant ratification du mémorandum d'entente de coopération entre le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire et le Gouvernement de la République portugaise dans les domaines de la jeunesse et des sports, signé à Alger, le 4 novembre 2013.**

JORA n°06 du 01/02/2018

Dans l'article 3, point n°7 :
d'élaborer des programmes associatifs jumelés avec des associations des deux pays dans les thématiques liées à **la prévention de l'environnement**, la promotion des loisirs et les échanges de jeunes.

- **Décret présidentiel n° 18-53 du 18 Joumada El Oula 1439 correspondant au 5 février 2018 portant ratification de l'accord de coopération dans le domaine des transports maritimes entre le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire et le Gouvernement de la République italienne, signé à Alger, le 14 novembre 2012.**

JORA n°08 du 07/02/2018

Parmi les objectifs de l'accord :

- à coordonner les actions dans les domaines du sauvetage en mer, de la lutte contre la pollution et la protection du milieu marin et l'échange d'informations entre les deux pays en vue de garantir les meilleures conditions de sécurité et de sûreté pour la navigation et l'industrie des transports maritimes entre les deux pays.

- **Décret présidentiel n° 18-59 du 18 Jomada El Oula 1439 correspondant au 5 février 2018 portant ratification de l'accord de coopération entre le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire et le Gouvernement de la République du Mali dans le domaine de la santé, signé à Bamako, le 3 novembre 2016.**

JORA n°10 du 14/02/2018

Parmi les engagements de l'accord de coopération notamment, le domaine suivant :

- les mesures d'hygiène hospitalière et de **gestion des déchets biomédicaux**.

- **Décret présidentiel n° 18-71 du 9 Jomada Ethania 1439 correspondant au 25 février 2018 portant ratification de l'accord de coopération entre le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire et le Gouvernement de la République du Mali dans les domaines de la protection des végétaux et de la quarantaine végétale, signé à Bamako, le 3 novembre 2016.**

JORA n°12 du 25/02/2018

Les termes utilisés dans cet accord de coopération concordent avec les définitions de la Convention Internationale pour la Protection des Végétaux (CIPV) révisée à Rome en novembre 1997, à laquelle les deux parties ont adhéré.

Les autorités phytosanitaires compétentes coopèrent dans le domaine de la protection des végétaux et œuvrent en particulier à protéger les végétaux conformément aux normes internationales découlant des conventions auxquelles les deux parties ont adhéré, relatives aux mesures phytosanitaires afin de prévenir l'introduction, la dissémination et la propagation des maladies et des ravageurs des plantes sur leur territoire à travers les échanges ou le transit des plantes, des produits et des articles réglementés soumis aux lois.

Les parties s'engagent à renforcer particulièrement la coopération dans le domaine de la surveillance préventive et la lutte contre le criquet pèlerin. Elles veilleront également à encourager l'échange d'informations et d'expériences dans le domaine de la lutte contre le criquet pèlerin.

FORETS RECREATIVES

- **Arrêté du 3 Safar 1439 correspondant au 23 octobre 2017 déterminant la forêt récréative Bouafroune, section de la forêt Tamentout, dépendant du domaine forestier national dans la commune de Djimla, wilaya de Jijel.**
- **Arrêté du 3 Safar 1439 correspondant au 23 octobre 2017 déterminant la forêt récréative Zemala Aiss, section de la forêt Béni Khettab, dépendant du domaine forestier national dans les communes de Sidi Maarouf et Ouled Rabah, wilaya de Jijel.**
- **Arrêté du 3 Safar 1439 correspondant au 23 octobre 2017 déterminant la forêt récréative Tahanout, section de la forêt Béni F'tah, dépendant du domaine forestier national dans la commune de Bouraoui Belhadef, wilaya de Jijel.**

- **Arrêté du 3 Safar 1439 correspondant au 23 octobre 2017 déterminant la forêt récréative Lemchaki, section de la forêt Oued Djen Djen, dépendant du domaine forestier national dans la commune de Selma Benziada, wilaya de Jijel.**
- **Arrêté du 3 Safar 1439 correspondant au 23 octobre 2017 déterminant la forêt récréative Kissir, section de la forêt Djidjeli, dépendant du domaine forestier national dans la commune de Jijel, wilaya de Jijel.**
- **Arrêté du 3 Safar 1439 correspondant au 23 octobre 2017 déterminant la forêt récréative Tassouda, section de la forêt Rekkada Metlatine, dépendant du domaine forestier national dans la commune de Texenna, wilaya de Jijel.**
- **Arrêté du 3 Safar 1439 correspondant au 23 octobre 2017 déterminant la forêt récréative Boussioud, section de la forêt Ouled Debab, dépendant du domaine forestier national dans la commune d'El Milia, wilaya de Jijel.**

JORA n°1 du 07/01/2018

Les présents arrêtés ont pour objet la création de forêts récréatives dans la wilaya de Jijel:

- * la forêt récréative Bouafroune.
- * la forêt récréative de Zemala Aiss.
- * la forêt récréative de Tahanout.
- * la forêt récréative Lemchaki.
- * la forêt récréative Kissir.
- * la forêt récréative Tassouda.
- * la forêt récréative Boussioud.

- **Arrêté du 4 Joumada Ethania 1439 correspondant au 20 février 2018 déterminant la forêt récréative Tikboucht, section de la forêt Bouira, dépendant du domaine forestier national dans la commune de Haizer, wilaya de Bouira.**
- **Arrêté du 4 Joumada Ethania 1439 correspondant au 20 février 2018 déterminant la forêt récréative Draa M'Safer, section de la forêt Oued Oukhriss, dépendant du domaine forestier national dans la commune de Bordj Oukhriss, wilaya de Bouira.**
- **Arrêté du 4 Joumada Ethania 1439 correspondant au 20 février 2018 déterminant la forêt récréative Sidi Nafaa, section de la forêt Zegla, dépendant du domaine forestier national dans la commune de Merine, wilaya de Sidi Bel Abbès.**
- **Arrêté du 4 Joumada Ethania 1439 correspondant au 20 février 2018 déterminant la forêt récréative Dhaya, section de la forêt Toumiet Sud, dépendant du domaine forestier national dans la commune de Dhaya, wilaya de Sidi Bel Abbès.**
- **Arrêté du 4 Joumada Ethania 1439 correspondant au 20 février 2018 déterminant la forêt récréative Moulay Slissen, section de la forêt Slissen, dépendant du domaine forestier national dans la commune de Moulay Slissen, wilaya de Sidi Bel Abbès.**
- **Arrêté du 4 Joumada Ethania 1439 correspondant au 20 février 2018 déterminant la forêt récréative Bouhriz, section de la forêt Tenira, dépendant du domaine forestier national dans la commune de Amarnas, wilaya de Sidi Bel Abbès.**
- **Arrêté du 4 Joumada Ethania 1439 correspondant au 20 février 2018 déterminant la forêt récréative Djebel Refas, section de la forêt Telagh,**

JORA n°23 du 22/04/2018

Les présents arrêtés ont pour objet la création de forêts récréatives dans les wilayas de Bouira et Sidi Bel Abbès:

- * la forêt récréative Tikboucht, wilaya de Bouira.
- * la forêt récréative Draa M'Safer, wilaya de Bouira.
- * la forêt récréative Sidi Nafaa, wilaya de Sidi Bel Abbès.
- * la forêt récréative , wilaya de Sidi Bel Abbès.
- * la forêt récréative Moulay Slissen, wilaya de Sidi Bel Abbès.
- * la forêt récréative Bouhriz, wilaya de Sidi Bel Abbès.
- * la forêt récréative Djebel Refas , wilaya de Sidi Bel Abbès.

EDUCATION-SENSIBILISATION

- **Décret exécutif n° 18-03 du 27 Rabie Ethani 1439 correspondant au 15 janvier 2018 fixant les dispositions applicables aux cantines scolaires.**

JORA n°2 du 21/01/2018

Le présent arrêté a pour objet de fixer les dispositions applicables aux cantines scolaires.

Parmi les missions principales de ces cantines, on cite :

- sensibiliser et éduquer les élèves à la lutte contre **le gaspillage alimentaire** et au **tri des déchets**.

SENTE MENTALE

- **Décret exécutif n° 18-44 du 5 Joumada El Oula 1439 correspondant au 23 janvier 2018 portant création, missions, organisation et fonctionnement du comite national multisectoriel de la promotion de la sante mentale.**

JORA n°5 du 30/01/2018

Le présent décret a pour objet la création, les missions, l'organisation et le fonctionnement du comite national multisectoriel de la promotion de la sante mentale.

Dans l'article 5, le comité national multisectoriel comprend le représentant du ministre chargé de l'environnement et des énergies renouvelables.

COLLECTIVITES TERRITORIALES

- **Arrêté interministériel du 2 Rabie Ethani 1439 correspondant au 21 décembre 2017 fixant le nombre de postes supérieurs à caractère fonctionnel au titre de l'administration des collectivités territoriales.**

JORA n°8 du 07/02/2018

Art. 11. — Le nombre de postes supérieurs à caractère fonctionnel relevant de la filière «**Hygiène, salubrité publique et environnement**» pour les APC, est fixé comme suit :

- Chef de mission d'hygiène, de salubrité publique et d'environnement.
- Chef d'équipe d'hygiène et de salubrité publique.
- Coordinateur d'équipes d'hygiène, de salubrité publique et d'environnement.

Art. 19. — Le nombre de postes supérieurs à caractère fonctionnel relevant de la filière «**Hygiène, salubrité publique et environnement** » est fixé comme suit :

- Chef de mission d'hygiène, salubrité publique et environnement :
- * un (1) pour chaque wilaya.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- **Arrêté du 23 Rabie El Aouel 1439 correspondant au 12 décembre 2017 portant adoption du plan d'aménagement du territoire de la wilaya de Bordj Bou Arréridj.**

JORA n°12 du 25/02/2018

En application des dispositions de l'article 14 du décret exécutif n° 16-83 du 21 Joumada El Oula 1437 correspondant au 1er mars 2016 fixant les modalités d'élaboration du plan d'aménagement du territoire de wilaya, le plan d'aménagement du territoire de la wilaya de Bordj Bou Arréridj, est adopté.

PECHE - ACQUACULTURE

- **Arrêté du 9 Joumada Ethania 1439 correspondant au 25 février 2018 fixant la période de fermeture de la pêche de l'espadon dans les eaux sous juridiction nationale.**

JORA n°17 du 18/03/2018

Le présent arrêté a pour objet de fixer la période de fermeture de la pêche de l'espadon dans les eaux sous juridiction nationale qui est fixée du 1^{er} janvier au 31 mars de chaque année.

- **Décret exécutif n° 18-104 du 11 Rajab 1439 correspondant au 29 mars 2018 portant création, gestion et modalités d'utilisation des sites d'échouage pour la pêche artisanale.**

JORA n°20 du 04/04/2018

En application des dispositions de l'article 6 ter de la loi n° 01-11 du 11 Rabie Ethani 1422 correspondant au 3 juillet 2001, modifiée et complétée, relative à la pêche et à l'aquaculture, le présent décret a pour objet la création, la gestion et les modalités d'utilisation des sites d'échouage pour la pêche artisanale.

Il est créé auprès du wali territorialement compétent, une commission chargée d'examiner les demandes de création des sites d'échouage, dont le directeur de l'environnement est le représentant du secteur chargé de l'environnement.

AFFAIRES ETRANGERES

- **Décret présidentiel n° 18-96 du 2 Rajab 1439 correspondant au 20 mars 2018 instituant une zone économique exclusive au large des cotes algériennes.**

JORA n°18 du 21/03/2018

Il est institue une zone économique exclusive au large des cotes algériennes.

Dans sa zone économique exclusive, la République algérienne démocratique et populaire exerce ses droits souverains et sa juridiction conformément aux dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982, notamment sa partie V.

PRESIDENCE

- **Arrêté interministériel du 5 Rabie Ethani 1439 correspondant au 24 décembre 2017 modifiant l'arrêté interministériel du 2 Dhou El Kaâda 1431 correspondant au 10 octobre 2010 portant placement en position d'activité auprès de la Présidence de la République de certains corps spécifiques relevant de l'administration chargée de l'environnement et de l'aménagement du territoire.**

JORA n°19 du 29/03/2018

7 ingénieurs de l'environnement sont placés en position d'activité auprès de la Présidence de la République.

ENERGIE

- **Décret exécutif n° 18-118 du 5 Chaâbane 1439 correspondant au 21 avril 2018 portant déclaration d'utilité publique l'opération relative à la réalisation des postes de transport d'électricité hautes et très hautes tensions.**

JORA n°24 du 25/04/2018

Art. 4. — Il sera tenu compte, lors de la phase de mise en œuvre des projets objet du présent décret, des observations à l'issue des concertations techniques et administratives entre le maître de l'ouvrage et les structures déconcentrées des institutions et organismes de l'Etat notamment celles représentant les ministères chargés de l'énergie, de la défense nationale, des travaux publics, des transports, de l'aménagement du territoire, de la poste, des télécommunications, des technologies et du numérique, du tourisme, de l'agriculture, du développement rural et de la pêche, des ressources en eau, **de l'environnement et des énergies renouvelables**, de la culture et des wilayas.

POSTE ET COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

- **Loi n°18-04 du 24 Chaâbane 1439 correspondant au 10 mai 2018 fixant les règles générales relatives à la poste et aux communications électroniques.**

JORA n°27 du 13/05/2018

La présente loi a pour objet de fixer les règles générales relatives à la poste et aux communications électroniques.

Dans ses articles, cette loi veille sur la protection de l'environnement.

Dans l'article 10 concernant les définitions, point n°29 :

29. Exigences essentielles : exigences nécessaires pour garantir, dans l'intérêt général, la sécurité des abonnés et du personnel des opérateurs, la protection des réseaux et notamment des échanges d'informations, de commande et de gestion qui y sont associés et, le cas échéant, la bonne utilisation du spectre de fréquences ainsi que, dans les cas justifiés, l'interopérabilité des équipements terminaux, la protection des données, **la protection de l'environnement** et la prise en compte des **contraintes d'urbanisme** et **d'aménagement du territoire**.

Dans l'article 97, l'établissement et l'exploitation des réseaux de communications électroniques ouverts au public, sont soumis au respect des prescriptions exigées par la **protection de la santé** et **de l'environnement**.

Art. 105. — Lorsque le partage d'infrastructures est rendu nécessaire en raison de l'intérêt général ou pour répondre aux objectifs **d'aménagement du territoire** ou **de protection de l'environnement**, l'Autorité de régulation peut imposer, aux opérateurs bénéficiaires du dégroupage de la boucle locale, des obligations spécifiques de partage des infrastructures passives ou actives existantes ou à établir, notamment les canalisations, les fourreaux et les points hauts, particulièrement dans les zones peu denses ainsi qu'aux endroits où l'accès à de telles infrastructures est limité.

Article 23 prévoit l'obligation de contribution à l'accès universel aux services, à **l'aménagement du territoire** et à **la protection de l'environnement**.

Pour la mise en œuvre par les opérateurs de communications électroniques de leurs droits, l'article 149 prévoit que l'établissement des infrastructures et l'installation des équipements doivent être réalisés dans **le respect de l'environnement** et de **la qualité esthétique des lieux**, et dans les conditions les moins dommageables pour les propriétés privées et le domaine public.

TRANSPORT

- **Arrêté du 25 Rajab 1439 correspondant au 12 avril 2018 fixant les modalités et les conditions de délivrance du diplôme de matelot électrotechnicien.**

JORA n°28 du 16/05/2018

Le présent arrêté a pour objet de fixer les modalités et les conditions de délivrance du diplôme de matelot électrotechnicien à Béjaïa et Mostaganem.

Pour le programme de formation de matelot électrotechnicien, (matelot filière « machine ») l'enseignement de la protection de l'environnement.

RESSOURCES EN EAU

- **Décret exécutif n° 18-154 du 19 Ramadhan 1439 correspondant au 4 juin 2018 fixant les conditions et les modalités d'élaboration, d'approbation et de mise en œuvre des plans de restauration et de protection de la qualité des eaux des retenues d'eau superficielle ainsi que des lacs et des étangs menacés d'eutrophisation.**

JORA n°33 du 06/06/2018

Dans l'article 9, le projet de plan de restauration et de protection de la qualité des eaux des retenues d'eau superficielle ainsi que des lacs et des étangs est transmis par la structure chargée de son élaboration pour avis **aux directeurs de l'environnement des wilayas.**